

Communiqué du Comité Européen d'APERAM du 3 septembre 2020

Les salariés européens de la filière des aciers inoxydables dont ceux d'Aperam exigent de la Commission européenne des mesures efficaces permettant d'assurer la pérennité de ce secteur fortement menacé. IndustriAll Europe interpelle les Etats membres qui doivent concrétiser les discours volontaristes de baisse des rejets CO2 et de relocalisations des emplois en mettant la pression sur la commission européenne.

L'industrie de l'Inox, qui emploie plus de 200 000 salariés, est vitale pour de nombreux secteurs industriels et de services en Europe. Elle draine plus de 500 millions d'euros d'investissements par an.

Fin 2019, les 4 producteurs européens ont annoncé plus de 500 suppressions d'emplois et un recours au chômage temporaire touchant plus de 1 000 salariés. Mais la filière continue de faire face à un environnement économique se dégradant chaque mois :

- Alors que les producteurs d'Inox de l'UE ont opéré en dix ans de profondes restructurations afin d'équilibrer la capacité sidérurgique européenne, la Chine et l'Indonésie accroissent considérablement leurs exportations ;
- Malgré les mesures de sauvegarde de l'UE, les importations asiatiques ne cessent d'éroder la part de marché des usines en Europe, contraignant les producteurs européens à réduire leur production de près de 8 % en 2019 (niveau le plus bas depuis dix ans) : La part de marché des importations de produits laminés à chaud a atteint un pic historique de 40,7 % en 2019 ;
- La pression sur les prix exercée par les importations déloyales a obligé les producteurs européens à déconnecter les prix des produits Inox des prix des matières premières, entraînant une réduction du prix de base de près de 50 % à la fin de 2018 puis de 70% au quatrième trimestre 2019 ;

Début janvier 2019, la Commission UE (DG Trade) a été alertée du préjudice subi par l'industrie des produits plats Inox et de la violation par l'Indonésie de ses engagements envers l'OMC, par le biais d'une plainte visant essentiellement ses pratiques de distorsion.

Constatant que les mesures de sauvegarde se révèlent insuffisantes, l'industrie a déposé deux nouvelles plaintes auprès de l'UE, une plainte antidumping et une plainte antisubventions sur les importations de produits laminés à chaud en Inox. Les conclusions et les mesures définitives seront annoncés le 12 octobre 2020 et le 10 novembre 2020.

Face à des dérives et une régulation laxiste sur le CO2 en Asie particulièrement, il est crucial de préserver le processus de production actuel au sein de l'UE et d'encourager davantage l'innovation en vue d'une production d'Inox moins polluante.

Mauro CELAURO secrétaire du CEE Aperam : +32(0)479793432

Christian LE BOUHART – coordinateur syndical IndustriAll Europe : +33 (0) 681402153